

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 8 Septembre 2022, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 19 Septembre 2022 à 20 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – GRANCHAMP Brigitte	15 – GOLEC Philippe	22 – MARANDET Yannick
2 – PAVILLET Yves	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 – FAVRE Michelle	17 – ROCHER Lakshmi	24 – TEIXEIRA Lucie
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 – Alexia CEFALU
6 – FAUCONET David	13 – CORTADE Thierry	20 – HAND Fabrice	
7 – PIAGET Chantal	14 – PITTNER Franck	21 – Thierry BRUAND	

Excusés : Mohamed Fettah (pouvoir à Emilie VITTON-MEA) ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexia CEFALU

N° 19-09-2022/55

RAPPORT DU MANDATAIRE SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE POUR L'EXERCICE 2021

Rapporteur : Yves PAVILLET

Pour mémoire, la Ville de Montmélian est membre de la SPL d'efficacité énergétique depuis 2013, par délibération du Conseil Municipal du 8 octobre 2012.

Le Conseil Municipal a désigné Yves PAVILLET en tant que mandataire pour le représenter au sein de la SPL.

La SPL d'efficacité énergétique a pour objet, sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, d'accompagner ses actionnaires dans la mise en œuvre de leur stratégie et de leurs projets de rénovation énergétique, sur leur propre patrimoine ou dans le cadre d'une politique dédiée.

L'exercice 2021 se traduit pour la SPL d'efficacité énergétique par :

- Un chiffre d'affaires de 2 064 923 euros largement constitué des travaux réalisés en tiers financement dans le cadre de baux emphytéotiques administratifs
- Un montant d'honoraires perçus de 990 863 euros
- Une perte de 82 179 euros

Sur le plan de l'activité de la société :

- L'activité opérationnelle se poursuit en mandat de maîtrise d'ouvrage avec des marchés signés dans les années précédentes et le lancement d'un nombre important de nouveaux mandats en 2021 : sept mandats pour les villes de Grigny, Albertville, Bourg en Bresse, Lyon, Eybens, le Bourget du Lac et un mandat pour la métropole de Lyon portant sur un collège.

- Plusieurs mandats portent sur la rénovation énergétique de plusieurs établissements publics (2 groupes scolaires Bourg en Bresse, 3 groupes scolaires dont un comportant une crèche et des bureaux à Lyon, 2 écoles et une salle polyvalente à Eybens, mandats qui permettent ainsi de massifier la rénovation énergétique.

Sur la plan opérationnel :

L'avancement opérationnel est en développement significatif sur les phases de contractualisation des marchés globaux de performance et la conception réalisation :

- Une hausse d'activité sur la phase contractualisation grâce aux nouveaux mandats signés en 2021
- Pour la phase conception réalisation, une activité portant sur treize opérations en cours, avec des opérations d'importance sur le plan du volume des travaux à engager
- La réception des travaux sur trois établissements, pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur le lycée Aragon Picasso à Givors (réalisé en B.E.A.) et la réception de deux opérations en mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur l'espace Jean Poperen, équipement qui accueille notamment les spectacles de la saison culturelle à Meizieu et le groupe scolaire Cotfa à Annecy
- Une trentaine de sites en phase exploitation maintenance sur lesquels dans la grande majorité des cas la performance énergétique a été atteinte ou dépassée.

L'article 1524-5 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer sur le rapport écrit qui est soumis au moins une fois par an par leur(s) représentants(s) au conseil d'administration ou de surveillance des sociétés d'économie mixte locales (SEML), ou le cas échéant de l'assemblée spéciale, ainsi que des SPL, SPLA et SEMOP.

Le rapport de gestion de cette société détaillant les éléments significatifs pour l'exercice 2021 est joint en annexe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De PRENDRE ACTE** du rapport de la SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITE ENERGETIQUE pour l'exercice 2021, joint en annexe.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS



Le Maire

Béatrice SANTAÏS



SPL OSER
Auvergne-Rhône-Alpes

SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Société publique locale au capital de 10 999 050 euros

Siège social : Hôtel de la Région Auvergne Rhône Alpes
1 Esplanade François Mitterrand
69002 LYON

RCS Lyon 791 623 069

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15/06/2022

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

NEUVIEME EXERCICE

Préambule

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. L'actionnariat

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

La société est composée de 32 actionnaires, représentés par 12 administrateurs et 29 censeurs.

Pour rappel,

Le Conseil d'Administration du 8 février 2021 a validé l'augmentation de capital de 107 000 euros visant à faire entrer la métropole du Grand Lyon, et les villes de Lyon et Thoiry portant ainsi le capital de la société à 10 908 050 €.

Le Conseil d'Administration du 19 novembre 2021 a validé l'augmentation de capital de 91 000 euros visant à faire entrer les villes de Charbonnières-les-Bains, Le Bourget-du-Lac, Loriol-sur-Drôme, Saint-Pierre-de-Chartreuse, Villeurbanne, et Voiron portant ainsi le capital de la société à 10 999 050 €.

2. Situation des mandats des administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Actionnaires	Représentants	Actions	%
		735 278	66,85%
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur Xavier ODO Madame Sophie BLACHERE Monsieur Eric FOURNIER Monsieur Emmanuel MANDON Monsieur Yannick LUCOT Madame Michèle CEDRIN Monsieur Axel MARIN Monsieur François CHEMIN		
Ville d'Annecy	Madame Magali MUGNIER	100 617	9,15%
Ville de Bourg-en-Bresse	Madame Charline LIOTIER	93 514	8,50%
Assemblée spéciale représentants les actionnaires ci-dessous :	Monsieur Vincent FRISTOT, Ville de Grenoble Monsieur Christian DORANGE, Ville de Roanne	170 496	15,50%
Métropole du Grand Lyon		5 000	0,45%
S.I.E.L.		5 000	0,45%
Ville d'Aix-les-Bains		2 958	0,27%
Ville d'Ambérieu-en-Bugey		1 488	0,14%
Ville d'Ambérieu-en-Bugey		3 380	0,31%
Ville d'Annemasse		1 000	0,09%
Ville d'Eybens		2 000	0,18%
Ville d'Albertville		600	0,05%
Ville de Charbonnières-les-Bains		630	0,06%
Ville de Gières		64 707	5,88%
Ville de Grenoble		40 630	3,69%
Ville de Grigny		1 300	0,12%
Ville de La Motte-Servolex		600	0,05%
Ville de Le Bourget-du-Lac		700	0,06%
Ville de Lorioi-sur-Drôme		5 000	0,45%
Ville de Lyon		400	0,04%
Ville de Megève		3 000	0,27%
Ville de Meyzieu		8 138	0,74%
Ville de Montmélan		1 165	0,11%
Ville de Passy		1 100	0,10%
Ville de Pont-de-Claix		3 200	0,29%
Ville de Rillieux-la-Pape		3 600	0,33%
Ville de Roanne		1 700	0,15%
Ville de Saint-Fons		100	0,01%
Ville de Saint-Pierre-de-Chartreuse		4 100	0,37%
Ville de Saint-Priest		700	0,06%
Ville de Thoiry		1 200	0,11%
Ville de Valsérhône		5 000	0,45%
Ville de Villeurbanne		2 100	0,19%
Ville de Voiron			
Total des actions		1 099 905	100,00%

Mandataire
Monsieur Xavier ODO

Qualité et fonctions
Conseiller Régional depuis 2021

Nom et adresse de l'entité

Membres des Organismes Extérieurs
en qualité de Conseiller régional -
Titulaire

Membre des commissions :
- Finances, Ressources Humaines et Administration Générale
- Transport
- Enseignement Supérieur et recherche, Innovation
- Syndicat mixte des Transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise - Comité syndical : Vice président
- INSPIRA - Comité syndical
- Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon
- CREFOP - Comité plénier
- CAEN - Académie de Lyon
- CDCI du Rhône
- Comité technique régional Compétitivité
- Lyon II - Conseil de l'IETL
- Lyon II - Université Lumière – CA
- Lyon III - Conseil de l'IUT
- Lyon 1 - Ecole Polytechnique Universitaire de Lyon
- IUT Lyon 1 - Université Claude Bernard
- Institut supérieur d'optométrie Lyon
- EM Lyon – AG
- Elue référent emploi formation Lyon Métropole
- Ecole de la 2e chance du Rhône
- Ecole centrale de Lyon - Conseil scientifique
- ECEMA – Rhône
- CROUS de Lyon - Saint-Etienne

Membres des Organismes Extérieurs
en qualité de Conseiller régional -
Suppléant

- Commission Permanente – SPIRAL
- Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Lumière - Lyon II
- Comité de pilotage du projet NANOBIO
- Comité de bassin Rhône Méditerranée (+3 commissions géographiques)
- Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics
- Centre d'études européen – Rhône
- Campus Veolia Rhin Rhône Méditerranée – Rhône
- Association TDIE – Transports, Développement, Intermodalité, Environnement
- ADULLACT
- EPORA
- Lycée Danielle Casanova Givors
- LP Aragon Picasso Givors
- Lycée privé Notre-Dame Givors
- Lycée René Descartes Saint-Genis-Laval
- Lycée Ella Fitzgerald St-Romain-en-Gal (MC)
- Lyon III Conseil Scientifique (CG)
- CFA INTERFORA IFAIP - Saint-Fons (MP)
- Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux
- IFAS - Lycée Jean-Marie Jacquard Oullins (M. Millet)
- IFAS - UGECAM - La Maisonnée - Francheville (M. Millet)
- IFSI CHU HCL Saint-Genis-Laval (M. Millet)
- Etablissement public de coopération culturelle "Cité du Design - Ecole supérieure d'art et de design" (E. Mandon)

Représentation du Président de la
région Auvergne-Rhône-Alpes

- Axelera Auvergne-Rhône-Alpes Pôle de Compétitivité
- Cluster Lumière
- INDURA Auvergne-Rhône-Alpes
- Comité technique SRESRI (Suppléant)
- Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale
- Commission académique de la carte scolaire
- GT Transport scolaire et interurbain
- CDR du CDG du Rhône

Maire de Grigny depuis 2014

Membres des organismes extérieurs en qualité de
Maire de Grigny :
- Vice-président du SMAGGA, en charge des ouvrages écrieurs
- SIGERLY
- Conférence Métropolitaine des Maires de la Métropole de Lyon

Mandat/aire	Qualité et fonctions	Nom et adresse de l'entité
Madame Sophie BLANCHÈRE		<p>SCC France SAS, 96 Rue des Trois Fontanot, 92744 Nanterre Cedex - salariée</p> <p>Syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse Lyon</p> <p>Syndicat mixte des Transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise - Comité syndical AuvergneRhôneAlpes Energie Environnement - AG et bureau</p> <p>Building Information Modeling Auvergne Rhône Alpes</p> <p>Commission de concertation de l'enseignement privé Lyon</p> <p>Schéma de développement du réseau public de transport de l'électricité de Rhône Alpes Auvergne - Comité régional de concertation</p> <p>VEGEPOLYS Valley</p> <p>Lyon 1 Institut Techniques de réadaptation</p> <p>LY Formation (Ecoris)- Rhône</p> <p>LP Sermenaz Rilleux la Pape</p> <p>Institut de formation des pédicures podologues EIASS Rockefeller ICOGI</p> <p>Institut de formation en masso-kinésithérapie pour déficients de la vue (IFMKDV)</p> <p>Institut de formation en infirmier anesthésiste CHU HCL (Lyon 3) IADE de Lyon</p> <p>IFAS Lycée professionnel Marie Curie Villeurbanne</p> <p>Compétences Pro Rhône CFA du CREAP Caluire et Cuire</p> <p>Lycée André Cuzin Caluire et Cuire</p> <p>Lycée Magenta Villeurbanne</p> <p>Lycée Marie Curie Villeurbanne</p> <p>LP Frédéric Fays Villeurbanne</p> <p>Lycée StExupéry Cité scolaire Elie Vignal Caluire et Cuire</p> <p>Boisard Ecole de production</p>
Monsieur Eric FOURNIER	Membre des Organismes Extérieurs en qualité de Conseiller régional - Titulaire	<ul style="list-style-type: none"> - ANEM - Association Nationale des Elus de la Montagne - Association AMORCE - Association EUROMONTANA - Association pour la Mesure de la Pollution Atmosphérique d'Auvergne-Rhône-Alpes (ATMo) AG et CA - Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement - AG - Comité de pilotage du projet INES "Institut National de l'Energie Solaire" - EPF - Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie - 74 - Fonds pour le développement d'une politique intermodale dans les transports dans le massif alpin - IFAS - Institut de Formation Aide-Soignant - CHI Mont-Blanc - SALLANCHES - LP PRIVE DU MONT BLANC - SALLANCHES (74) - TLP390 - LYCEE DE CHAMONIX - CHAMONIX MONT BLANC (74) - TLP512 - LYCEE MONT BLANC RENE DAYVE (74) - PASSY - TLP237 - Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Aiguilles Rouges (Comité consultatif) - SAEM Alpes du Nord Aménagement Touristique - ANAT - Assemblée Générale & Conseil d'administration
	Membres des Organismes Extérieurs en qualité de Conseiller régional - Suppléant	<ul style="list-style-type: none"> - Association TDIE - Transports, Développement, Intermodalité, Environnement (Suppléant) - LP HOTELIER FRANCOIS BISE - BONNEVILLE (74) - TLP231 (Suppléant) - LPO CHARLES PONCET - CLUSES (74) - TLP233 (Suppléant) - LYCEE GUILLAUME FICHET - BONNEVILLE (74) - TLP230 (Suppléant) - SMAG (Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois) 74 - Comité syndical (Suppléant)
	Autres mandats	Maire de CHAMONIX-MONT-BLANC
	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Président de la Communauté de communes du VALLEE de CHAMONIX Commission Montagne Commission Environnement et écologie positive Conseiller spécial
Monsieur Emmanuel MANDON Monsieur Yannick LUCOT Madame Michèle CEDRIN	Non communiqué à la date du 29/04/2022 Gérant Vienne CA VIENNE CONDRIEU Organismes extérieurs	<p>SCI Amétis</p> <p>1ère adjointe</p> <p>Conseillère communautaire</p> <p>Conseil d'Administration Inspira</p> <p>Conseil d'Administration Lycée Gallilée</p> <p>Conseil d'Administration Lycée Agrotec</p> <p>Conseil d'Administration Lycée la Pélade</p> <p>Conseil d'Administration Lycée Robin</p> <p>Conseil d'Administration Lycée Saint-Chailes</p> <p>Conseil d'Administration Via Fluvia</p> <p>Bureau et Conseil d'Administration Cluster éco bâtiment</p>
Monsieur Axel MARIN Monsieur François CHEMIN Madame Magali MUGNIER Madame Charline LIOTIER Monsieur Vincent FRISTOT	Aucun autre mandat Aucun autre mandat Non communiqué à la date du 29/04/2022 Sociétaire non gestionnaire Président du conseil d'administration, administrateur représentant la Ville de Grenoble Président et membre du conseil de surveillance Administrateur représentant la Ville de Grenoble Administrateur représentant la Ville de Grenoble Administrateur représentant la Ville de Grenoble Administrateur représentant Grenoble Alpes Métropole Membre du bureau, comité syndical, représentant Grenoble Alpes Métropole Administrateur, représentant Gaz et Electricité de Grenoble Administrateur, représentant la SEM GEG	<p>SCI DES QUATRES ROUTES, 14 Place de l'Eglise, 42560 Gumières</p> <p>SEM Gaz et Electricité de Grenoble</p> <p>SAS GreenAlp</p> <p>SEM CCIAG Compagnie de Chauffage</p> <p>SEM Innovia</p> <p>SPL ALEC Agence locale de l'énergie</p> <p>EPFL-D Etablissement public foncier local</p> <p>EP SCOT</p> <p>FNCCR, Fédération Nationale des collectivités concédantes et régies</p> <p>Fédération des EPL Entreprises publiques locales</p> <p>SARL SMR au 3 place victor HUGO 42120 LE COTEAU</p>
Monsieur Christian DORANGE	Gérant majoritaire	SARL SMR au 3 place victor HUGO 42120 LE COTEAU

Le Conseil examine la situation des mandats des administrateurs et constate qu'aucun des mandats n'est parvenu à son terme.

En effet, il est rappelé que conformément aux statuts (art. 15) « le mandat des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements prend fin avec celui de l'assemblée qui les a désignés ».

3. La gouvernance

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Lors de sa réunion du 31 mai 2013, il a opté pour la séparation des fonctions de président et de directeur général.

4. Les dirigeants

4.1 - Le Président

La présidence du conseil d'administration est assurée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes représentée par M. Eric FOURNIER, désigné à cette fonction par le conseil d'administration du 25 avril 2016 pour la durée de son mandat d'administrateur. Le mandat a été renouvelé le 19 novembre 2021 pour la durée de son mandat d'administrateur.

4.2 - Le Directeur général

Le Directeur général est Monsieur Philippe TRUCHY, désigné par délibération du conseil d'administration du 31 mai 2013 et renouvelé lors du conseil d'administration du 25 avril 2016, puis du 8 avril 2019 pour un nouveau mandat expirant lors du conseil d'administration convoquant l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2021.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve des restrictions suivantes :

- Il devra se conformer aux règles mises en place au titre du contrôle analogue exercé par les collectivités actionnaires de la société dans le cadre de son statut d'organisme « in house » ;
- Il devra se conformer aux règles mises en place au titre des obligations de transparence et de concurrence résultant de son statut de pouvoir adjudicateur ;
- Il ne pourra passer aucun contrat de tiers investisseur avec une collectivité actionnaire sans un accord préalable du conseil d'administration.

4.3 - Le commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes titulaire est la société CABINET SERAPIONE, 445 Rue Lavoisier 38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN, représentée par Monsieur Nicolas SERAPIONE.

Il n'y a pas de commissaire aux comptes suppléant.

Le mandat a été accordé suite à la Commission d'appel d'offres de la SPL OSER du 26 juin 2019 pour une durée de 6 ans. Le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2024.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

4.4 - Les changements intervenus au cours de l'exercice

Suite aux élections régionales en 2021, de nouveaux censeurs et administrateurs ont été désignés.

Le collège des membres de la commission d'appel d'offres, du Comité d'Engagements et d'Investissements, et de l'Assemblée Générale a été modifié en conséquence.

Le représentant à l'Assemblée Générale pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, actionnaire principal, est désormais M. Frédéric BONNICHON, désigné par délibération du conseil régional du 19 juillet 2021.

Les règlements de l'assemblée spéciale et du conseil d'administration n'ont pas connu de modifications en 2021.

Les statuts ont été mis à jour en 2021.

Un livret de gouvernance qui synthétise le fonctionnement des instances de la Société est régulièrement mis à jour et communiqué aux nouveaux actionnaires.

4.5 - Le personnel de la société

Au 31 décembre 2021, l'effectif de la société se composait de 15 salariés, qui représentent 14.45 ETP (soit 13,23 ETP en moyenne sur l'année), 15 salariés en CDI, et aucun salarié en CDD.

Dont

- 12 cadres,
- 0 agent de maîtrise
- 2 employées
- 1 apprenti.

Il n'a pas été mis en place de modalités d'association des salariés aux résultats.

4.6 - Les locaux de l'entreprise

Depuis le 1^{er} septembre 2015, les bureaux de la société sont situés au 5 rue Eugène FAURE, 38000 Grenoble. La SPL OSER loue ces bureaux à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Une agence a été créée au 3 route de Clermont, 63530 Volvic. La SPL OSER loue un bureau à la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

II – PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

Nous vous proposons de vous présenter dans cette partie du rapport de gestion les résultats les plus significatifs dans les domaines comptables et financiers.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

1. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

L'exercice écoulé, qui est le neuvième de la société, se caractérise par des missions réparties principalement en deux types de marchés entre la société et les collectivités :

Pour les études en amont, dont les audits énergétiques et l'accompagnement à la rédaction du programme de travaux, l'activité a été plus soutenue que celle de l'exercice précédent avec la signature de 16 marchés contre 7 en 2020. Ces prestations sont effectuées via des marchés de prestations intellectuelles, d'une durée moyenne de l'ordre de 6 mois.

Pour la phase opérationnelle, l'activité se poursuit en mandat de maîtrise d'ouvrage sur une durée longue, couramment plus de dix ans avec la phase exploitation maintenance. L'activité s'est déroulée sur une majorité de mandats signés dans les années précédentes mais aussi sur la phase de lancement d'un nombre important de nouveaux mandats signés en 2021 (7 en 2021 contre 2 en 2020). Les collectivités concernées par ces nouveaux mandats sont soit des collectivités historiques, à savoir Grigny, Bourg-en-Bresse et Eybens, soit des collectivités ayant pris part plus récemment au capital telles que Albertville, Lyon, le Grand Lyon et Le Bourget-du-Lac, pour lesquelles la société est intervenue sur la phase en amont.

Plus marginalement l'activité a été réalisée via d'autres types de marchés notamment via une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à Passy.

L'activité pour les phases opérationnelles (Phase 2 contractualisation des marchés et Phase 3 Conception-réalisation) constitue, comme chaque année, la majorité des moyens mis en œuvre par la société, et également des honoraires, avec :

- Une hausse d'activité sur la phase contractualisation grâce aux nouveaux mandats signés en 2021.
- Pour la Phase Conception réalisation, une activité portant sur treize opérations en cours, avec des opérations d'importance sur le plan du volume des travaux à engager, mais représentant au global une activité légèrement plus faible que les années précédentes. Au cours de cette année 2021, se sont déroulées les réceptions d'une opération pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur le lycée Aragon Picasso à Givors (réalisée en B.E.A) et de deux opérations en mandat

de maîtrise d'ouvrage portant sur l'espace Jean Poperen à Meyzieu et le groupe scolaire Cotfa à Annecy.

Il convient de noter que l'activité a été très dense en phase d'audit, sur un grand nombre d'opérations, en bonne partie pour les collectivités ayant pris part plus récemment au capital de la SPL.

2. Analyse de l'évolution des affaires

2.1 - Activité économique

L'activité de la société s'est poursuivie durant l'année 2021 sur les phases classiquement développées pour les opérations réalisées en marché global de performance, avec en amont, des missions d'audits énergétiques, puis les mandats de maîtrise d'ouvrage. La phase exploitation maintenance prend de l'ampleur compte-tenu du nombre d'opérations réceptionnées, soit près d'une trentaine désormais au 31/12/2021.

Il est important de noter que la pandémie liée au COVID-19 a touché la société avec un impact sur son chiffre d'affaires et notamment sur le lancement de nouvelles opérations. En effet, en 2020 seulement deux mandats de maîtrise d'ouvrage ont été signés. Le nombre de mandats signés en 2021 (7) est le plus important sur une année jusqu'à présent, ce qui s'explique principalement par le nombre croissant d'actionnaires.

Par ailleurs, l'activité de la SPL sur l'année 2021 et le résultat négatif découle de plusieurs facteurs sur le plan du résultat financier :

Sur les moyens d'encadrement des équipes :

- Les phases de développement avec de nouveaux actionnaires nécessitent des moyens d'encadrement importants (directeur général, directeur technique, responsables de secteur) pour aboutir à un mandat de maîtrise d'ouvrage et le lancement d'une opération.
- Les recrutements successifs nécessitent également un encadrement significatif, sur une durée supérieure à 6 mois.
- L'évolution des effectifs, et ce sur un territoire régional, engendre une nécessaire évolution des méthodes et des partages de pratiques internes.

Sur le déroulement des opérations :

Le ralentissement lié au COVID-19, très fort en 2020, a eu un impact moindre en 2021 sur l'activité de la société. Cependant, cet impact persiste avec notamment l'allongement de la durée des opérations. Sur le plan économique, les évolutions sur le montant des honoraires, qui ont pu être acceptés par les collectivités dans certains cas, ne couvrent pas les moyens supplémentaires mis en œuvre par la société du fait de l'allongement de la durée d'intervention. D'une manière générale, lorsque les opérations de rénovation énergétique subissent des aléas, s'allongent, les moyens à

mettre en œuvre s'accroissent et l'activité économique de la SPL se trouve pénalisée.

Sur le renouvellement des marchés passés entre actionnaires et la société :

Il convient de rappeler que l'activité d'une SPL dépend de la sollicitation de ses actionnaires qui sont ses seuls clients.

Il est courant de constater un creux dans les sollicitations autour des périodes d'élections, et pour la SPL, les élections municipales ont un effet plus particulièrement significatif. Le faible renouvellement des contrats en 2020 a eu un impact, alors qu'il est essentiel que ce renouvellement soit le plus régulier possible pour maintenir une activité rentable économiquement, et permettre de répondre aux demandes à moindre coût.

2.2 - Organisation interne et adaptation aux besoins

Le recrutement d'un responsable d'opération à Lyon, en mars 2021, remplacé en octobre 2021, a contribué à accroître les moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins des nouvelles collectivités sur le territoire de l'agglomération lyonnaise.

Une responsable d'opération a été recrutée à Grenoble en avril 2021 pour répondre aux besoins des collectivités sur les départements de l'Est de la Région.

Une assistante a été recrutée en avril 2021 pour renforcer l'équipe administrative et financière.

Un apprenti a été recruté en septembre 2021. Ce recrutement permet d'accompagner un jeune ingénieur qui complète sa formation par une spécialisation dans le domaine du bâtiment ; il a permis de soutenir l'activité importante des responsables d'opérations sur les audits énergétiques.

2.3 - Changement dans le mode de réalisation

Depuis plusieurs années et la fin des opérations en B.E.A, l'intervention en mandat de maîtrise d'ouvrage, s'est développée. Le mandat de maîtrise d'ouvrage répond bien aux demandes des collectivités.

La société a cherché à répondre favorablement à la plupart des demandes d'adaptations sur les mandats ; il est important de souligner que la société restera plus efficace si ces mandats sont basés sur les mêmes règles, afin d'éviter notamment une lourdeur de gestion administrative et financière.

Pour mémoire, les coûts journaliers proposés à l'ensemble des collectivités ont été actualisés lors du Conseil d'Administration du 21 avril 2021, l'évolution précédente datant du 26 mars 2018.

2.4 - Description des principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont les suivants :

- Risque quant aux pics ou baisses d'activité engendrant des difficultés à répondre à toutes les demandes des collectivités et à assurer un plan de charge régulier.
- Risque quant aux capacités des collectivités à financer les projets de rénovation de leurs bâtiments publics, risque accru en cas de période de forte inflation.
- Risque d'allongement des opérations en cas de crise qui engendrerait des mesures de ralentissement, ou des retards de fourniture de matériaux, ou des hausses de coûts.
- Risque en cas de retard de paiement des avances de fonds en mandat de maîtrise d'ouvrage, notamment si les retards se cumulent sur plusieurs opérations.

2.5 - Utilisation des instruments financiers

La société a souscrit 28 comptes à terme de 250 000 euros chacun d'une durée de 5 ans pour les 20 premiers contractés en 2019 ; et d'une durée de 3 ans pour les 10 derniers contractés en 2020, l'ensemble auprès de la Caisse d'Epargne. Le montant de 7 millions d'euros permet à la Société d'obtenir un résultat financier bénéficiaire.

Le montant souscrit permet à la Société de percevoir des intérêts en fin de contrat. Une première enveloppe contractée le 1^{er} février 2019 de 12 comptes à terme est rémunérée au taux fixe de 0.80% par an. Une deuxième enveloppe contractée le 15 février 2019 de 8 comptes à terme est rémunérée au taux fixe de 0.66% par an. Une troisième enveloppe contractée le 7 décembre 2020 de 8 comptes à terme est rémunérée au taux fixe de 0.50% par an.

Pour mémoire, la société avait, en 2014 et dans le cadre du financement des trois lycées, Montgolfier à Annonay, la Pléiade à Pont-de-Chéruy et Amblard à Valence, souscrit des instruments de couverture des taux (« swaps ») auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, pour un montant de près de 4 M€ et une durée de 20 années d'amortissement. Ces instruments permettent de faire correspondre des financements à taux variables avec un loyer fixe, de sorte que la société ne soit pas exposée en cas d'évolution des taux.

2.6 - Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice

2.6.1 Activité économique

Depuis la clôture de l'exercice, l'activité économique de la société poursuit sa reprise avec la signature d'un second mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Grand Lyon en janvier 2022, un mandat avec la Ville de Grenoble, et un mandat avec la Ville de Saint-Fons. Un mandat est en cours de signature avec la commune de Villeurbanne.

L'activité est forte pour le premier trimestre du fait des 7 mandats signés en 2021 avec des actionnaires historiques mais aussi avec de nouveaux actionnaires.

Il est à noter qu'une négociation est en cours avec la Région pour pallier aux difficultés rencontrées sur l'opération de rénovation énergétique du Lycée La Fayette à Clermont Ferrand. Elle n'est pas provisionnée dans les comptes.

Enfin, un mois après le début la guerre en Ukraine, les hausses du coût de l'énergie et des matières premières commencent à créer des interrogations sur les plannings et le bon déroulement des opérations. Des échanges avec les collectivités concernées seront vraisemblablement nécessaires.

2.6.2 Trésorerie

La trésorerie est très satisfaisante. Le système de financement des opérations des collectivités étant basé sur un régime de demandes d'avances, la trésorerie est excédentaire.

L'objectif de règlement des fournisseurs se poursuit autour d'un délai de 20 jours à 30 jours après réception des factures. Cela présente un intérêt significatif pour les entreprises.

2.6.3 Vie sociale

Le Conseil d'Administration du 4 avril 2022 permettra d'ouvrir une augmentation de capital réservée à la Ville de Caluire-et-Cuire pour 44 000 euros.

2.6.4 Recrutement

La société est en cours de recrutement sur le territoire lyonnais d'un deuxième responsable d'opérations afin de répondre aux besoins des nouveaux actionnaires sur ce territoire.

2.7 - Activités en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

2.8 - Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

L'entrée de neufs nouveaux actionnaires dans la société et la prévision de nouvelles entrées de collectivités en 2022 doivent conduire à une forte hausse de l'activité pour les années à venir. Les effets seront visibles avec un décalage lié au besoin d'investissement humain nécessaire avant de parvenir à lancer les premières missions pour ces nouveaux actionnaires.

L'activité avec les actionnaires présents depuis plusieurs années, dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les communes qui disposent d'un gros patrimoine immobilier, représente une réserve conséquente à confirmer dans les faits par la signature de nouveaux marchés avec la société.

Le Décret tertiaire et les objectifs fixés de réduction des dépenses d'énergie impliquant des rénovations lourdes devraient inciter encore davantage les collectivités locales à rénover leur patrimoine.

Par ailleurs le financement des projets reste un sujet important pour les collectivités et la société poursuit ses efforts pour apporter ses compétences en assistance aux actionnaires. La mise en place des nouvelles règles de financement FEDER sur la fin du 1^{er} semestre 2022 est attendue par les collectivités locales.

Le contexte international, dont les évolutions créent de fortes incertitudes, aura vraisemblablement des impacts sur l'activité économique et dans le domaine du bâtiment sur la fourniture des matières premières nécessaires. Les conséquences qui pourraient être l'allongement des délais de réalisation des opérations et leur renchérissement constitue une source de questionnements.

Compte-tenu des marchés signés et des prévisions au cours des mois à venir, des efforts à poursuivre pour intégrer les nouveaux recrutements dans les pratiques de la société, l'exercice 2022 devrait se traduire par un résultat net proche de l'équilibre.

2.9 - Succursales

Outre son siège situé à l'hôtel de la Région Auvergne Rhône Alpes, la Société a six établissements :

- A Grenoble (38000, 5 rue Eugène FAURE) où sont situés ses bureaux et la majorité de son personnel ;
- A Volvic (63530, 3 route de Clermont) où a été créée une agence.

Au cours des années précédentes, des établissements ont été créés sur des sites où sont exploités une centrale photovoltaïque dans le cadre d'un B.E.A :

- A Grenoble (38000, 71 et 73 Rue Joseph Bouchayer, Groupe Scolaire Paul Painlevé)
- A Grenoble (38000, 55 et 59 Rue Ampère, Groupe Scolaire Ampère)
- A Givors (69700, 12 Chemin de la Côte à Cailloux, Lycée Aragon Picasso)
- A Saint-Priest-en-Jarez (42270, 63 Avenue Albert Raimond, Lycée Simone Weil)
- A Valence (26000, 43 rue Amblard, Lycée Amblard)

Il convient de préciser que la création d'établissement est obligatoire au-delà d'un seuil sur la puissance installée de la centrale photovoltaïque.

2.10 - Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société

au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2021 : les salariés ne détiennent pas de participation au capital de la Société.

2.11 - Exposé sur les résultats économiques et financiers

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 2 064 923 euros contre 3 558 440 euros au titre de l'exercice précédent ;
 - o La diminution du chiffre d'affaires est due à la livraison des derniers travaux conduits par la SPL en tiers financement. En effet, les travaux contractés par le biais de mandats de maîtrise d'ouvrage ne sont pas comptabilisés dans le chiffre d'affaires ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève ainsi à 2 470 923 euros contre 4 469 749 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 2 600 504 euros contre 4 653 739 euros au titre de l'exercice précédent :
 - o Le montant reflète principalement les achats de travaux pour les opérations réalisées en B.E.A. Les coûts de structure propres s'élèvent à 1 143 159 euros contre 942 090 euros lors de l'exercice précédent, la progression étant essentiellement attribuable aux recrutements effectués en cours d'année 2021 ;
- Le résultat d'exploitation ressort négatif à -129 580 euros contre -183 989 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 652 328 euros contre 533 848 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 22.19 % :
 - o Cette augmentation résulte pour l'essentiel du recrutement d'une assistante à Grenoble et de deux responsables d'opérations situés à Grenoble et à Lyon, ainsi que d'un apprenti à Grenoble ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 275 132 euros contre 228 963 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 20.16 % ;
- L'effectif salarié moyen s'élève à 13.23 contre 10.37 au titre de l'exercice précédent. Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire ;
- Le résultat financier s'élève à 47 701 euros contre 52 031 euros au titre de l'exercice précédent. Le gain s'explique par le placement en compte à terme d'excédents de trésorerie ;
- Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort négatif à 81 879 contre un résultat négatif à 131 959 euros pour l'exercice précédent ;

- ⇒ Compte tenu des éléments ci-dessus,
- Du résultat exceptionnel négatif de 300 euros contre un résultat positif de 100 743 euros pour l'exercice précédent, expliqué par le mécanisme de pénalités appliquées sur les B.E.A des deux groupes scolaires Painlevé et Elisée Chatin à Grenoble,
 - Le résultat de l'exercice se solde par **une perte de 82 179 euros contre 31 216 euros** pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce.

2.12 - Analyse de l'évolution des résultats

Depuis l'année 2019, qui marquait la signature des premiers mandats de maîtrise d'ouvrage, le résultat d'exploitation est négatif alors qu'il était positif de 2015 à 2018. L'allongement de la durée de certains projets, le ralentissement lié à la crise sanitaire expliquent une partie de ce constat. Il convient de souligner que la société est davantage soumise aux validations de la collectivité en mandat de maîtrise d'ouvrage, ce qui peut allonger le délai de réalisation des opérations.

Un nombre de projets lancés insuffisant dans les années antérieures a conduit à une activité plus faible en phase réalisation pour 2021, avec un impact sur le résultat.

Les recrutements et les moyens nécessaires d'encadrement ont mobilisés les équipes dans une adaptation de la société à une croissance prévisible.

Il est donc nécessaire de maintenir une certaine vigilance à la fois sur la régularité de l'activité de la société, sur la gestion des aléas dont les décalages de projets, et les impacts à prendre en compte sur les honoraires de la société.

Il convient de souligner l'importance des placements des excédents de trésorerie afin d'améliorer le résultat de la société.

Malgré tout, il est important de souligner que le résultat 2020 hors résultat exceptionnel approchait un résultat négatif de 132 K€ contre un résultat négatif 2021 de 82 K€, ce qui traduit une amélioration de la situation.

En termes de résultat, le déficit de l'exercice (82 k€) démontre :

- La sensibilité de la société aux aléas et ralentissements d'activité, aux retards des opérations,
- La nécessité d'une continuité de l'activité et le besoin de sollicitations régulières de la part des collectivités,

L'année 2021 a marqué la livraison du dernier projet signé en bail emphytéotique administratif qui concernait le lycée Aragon Picasso pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est important de souligner que les résultats à prévoir sont dépendants du volume des opérations apportées par l'ensemble des actionnaires présents et futurs, la société s'étant organisée pour y faire face.

2.13 - Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les résultats des cinq derniers exercices, le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

2.14 - Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 82 179.48 euros en prélevant sur les autres réserves.

Réserve légale	30 887.36
Réserve légale après affectation	30 887.36
Autres réserves	505 072.76
Affectation du résultat 2021	- 82 179.48
Autres réserves après affectation	422 893.28

Le montant total ainsi généré au terme des 9 exercices est donc de **453 780.64 €**.

2.15 - Rappel des dividendes distribués au cours de 3 exercices précédents

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

2.16 - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

2.17 - Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- Les factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu : leurs montants correspondent à 7 741.69 euros dont le règlement est intervenu en 2022 ;

- Les factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu : leurs montants représentent 97 964.27 €. Le recouvrement est prévu en 2022 ;
- Les demandes d'avances ou de remboursement échues non réglées à la date de clôture représentent respectivement 469 201.30 € et 32 999.89 €. Le recouvrement est prévu en 2022.

2.18 - Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

III – LES PARTICIPATIONS ET LES ACTIVITES DES FILIALES

La société ne dispose d'aucune participation dans une autre société et n'a aucune filiale.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration
Le Président
Monsieur Éric FOURNIER

ANNEXE 1 : BILAN ET COMPTES DE RÉSULTAT ET LEURS ANNEXES